

Travaux d'assainissement, place de la Presle

En parallèle au chantier de découverte de la Savasse, Valence Romans Agglo aménage un réseau d'assainissement plus performant et respectueux de l'environnement, place de la Presle.

Pour bien comprendre les raisons de ces travaux, il faut savoir que le réseau d'assainissement de la ville de Romans est majoritairement unitaire, ainsi que cela se faisait jusque dans les années 80-90. Cela veut dire que c'est le même conduit qui sert à la fois à collecter les eaux usées et, lorsqu'il pleut, les eaux de pluie. A Romans, le réseau d'assainissement principal est sous-dimensionné et, lorsque les pluies sont abondantes, une partie des eaux usées se rejettent dans l'Isère.

Valence Romans Agglo, dont c'est la compétence, est tenu par la réglementation européenne de mettre le réseau d'assainissement de Romans en conformité avec une échéance fixée par la loi en 2026. Ce chantier d'assainissement porté par VRA se déroulera sur la même période que le chantier de découverte de la Savasse porté par la Ville. A terme, Valence Romans Agglo livrera un réseau d'assainissement plus performant et respectueux de l'environnement, conformément à la loi sur l'eau et à la législation européenne.

Les travaux, pour un montant de 3 M€ TTC, devraient débuter le 20 février et s'étendront jusqu'en mars 2024. Dans le cadre de ces travaux, le poste de refoulement de la Presle, ce bâtiment, plutôt inesthétique, que vous pouviez voir à la confluence de la Savasse et de l'Isère, va disparaître. Mais il ne s'agit là que de la partie visible de l'iceberg. Dessous ce cache en effet une énorme machinerie qui permet de collecter l'ensemble des eaux usées de Romans et de les rediriger, via une pompe - aujourd'hui largement sous-dimensionnée - vers la station d'épuration.

De fait, de nouvelles pompes, plus efficaces, vont être installées, pour limiter les rejets dans l'Isère, et les canalisations renforcées pour augmenter le débit d'acheminement des eaux usées. Enfin, le local technique sera déplacé afin de permettre l'aménagement paysager de la place.



A compter du 20 février et jusqu'au 6 mars 2023, le stationnement des véhicules est interdit rue Chossigny, au niveau du square de l'embarcadère, afin de permettre l'installation d'une base de vie et le stockage de matériaux.

A noter : Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée des travaux.